

PROCÈS VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Date : mardi 10 septembre 2024 à 20h00 salle de conseil municipal

Présents : Mmes, Delaune, Guillo, Mrs. Biardeau, Jouot, Lepetit, Leroy-Battu, Louveau, Montière, Renaud, Touzet.

Absent : Mme Brault

Secrétaire : Mr Christophe Leroy-Battu

ORDRE DU JOUR :

- Validation du procès-verbal du conseil municipal du 31 juillet 2024
- Présentation d'un projet agri-photovoltaïque
- Délibération vente de foin
- Délibération signature convention avec le Conseil Départemental pour des dons de documents aux bibliothèques du réseau départemental
- Etude d'une demande d'un habitant pour l'achat d'une parcelle communale boisée
- Rentrée école
- Aménagement cour de l'école
- Questions diverses

1. Validation du procès-verbal du conseil municipal du 31 juillet 2024

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres.

Le Maire demande au conseil municipal de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- La désignation d'un nouvel élu au CCAS en remplacement de Mme Vannier.
- Les travaux d'aménagement du terrain de football

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ces 2 points.

2. Présentation d'un projet agri-photovoltaïque

Une société présente au conseil municipal un projet de construction et d'exploitation d'une centrale agrivoltaïque sur les parcelles d'un agriculteur de la commune.

Le Maire rappelle que le conseil municipal a déjà délibéré sur les zones d'accélération positives et a autorisé sur l'ensemble de la commune le développement de projet agrivoltaïque.

3. Désignation d'un nouvel élu au CCAS

Suite au décès de Madame Mireille VANNIER, conseillère municipale et adjointe au Maire, il manque un membre parmi les élus au CCAS de la commune. Il convient de désigner un nouvel élu pour la remplacer. Est désigné, à l'unanimité du conseil municipal, Mr Eric LEPETIT comme nouveau membre élu au CCAS de Prissac

4. Délibération vente de foin

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'un exploitant agricole de Prissac récolte le foin sur pied situé au terrain communal derrière le musée et au terrain ULM. Comme chaque année, le conseil municipal fixe le tarif de ce foin. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de vendre ce foin pour la somme de quatre-vingts euros (80 €).

5. Délibération signature convention avec le Conseil Départemental pour des dons de documents aux bibliothèques du réseau départemental

Le Maire donne lecture du projet de convention entre le Conseil Départemental de l'Indre et la commune de Prissac concernant le don de documents aux bibliothèques du réseau départemental de lecture publique (voir convention annexée à la présente délibération).

Cette convention a pour objet de permettre l'acceptation de dons de documents de la part du Conseil Départemental à la médiathèque communale de Prissac.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à signer cette convention,
- AUTORISE le Maire à signer tout autre document concernant la mise en œuvre de cette convention et l'acceptation de dons de documents à la médiathèque communale de Prissac.

6. Etude d'une demande d'un habitant pour l'achat d'une parcelle communale boisée

Le Maire fait part au conseil municipal avoir reçu d'un habitant de la commune, une demande d'achat pour une parcelle boisée dont la commune est propriétaire, parcelle section A N°732 de 2 775 m² et pour une portion de chemin rural.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE de vendre au demandeur la parcelle cadastrée A N°732 de 2 775 m² pour 0.28 € le m² soit 777 €,
- REFUSE de vendre de la portion du chemin rural,
- CHARGE le Maire d'informer l'acquéreur de cette décision et de prendre contact avec un notaire pour finaliser la vente,
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

7. Rentrée école / aménagement cour de l'école

M. Jouot informe le conseil municipal que la rentrée s'est bien passée.

Des travaux ont été réalisés cet été à l'école :

- Installation d'une pompe à chaleur réversible salle de motricité,
- Nettoyage de la cour de récréation,
- Rebouchage des fissures de la cour de la récréation avec du goudron et du sable.

Malheureusement avec la température chaude, le goudron n'a pas durci et des vêtements de certains élèves ont été tachés. La commune s'est excusée auprès des familles et fera une déclaration de sinistre auprès de son assureur.

D'autres travaux seront réalisés : la réfection de la clôture et du portail de l'école, et le marquage de l'emplacement du bus scolaire sur le parking.

La possibilité de mettre des arbres dans la cour de récréation et de la refaire, sera également étudiée.

8. Aménagement au terrain de football

M. le Maire informe le conseil avoir reçu trois devis pour l'agrandissement de l'aire de stationnement avec terrassement, et la réfection du terrain d'entraînement de football.

Après analyse des offres, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les devis avec l'entreprise Battu pour le terrassement, soit 4 320 € TTC, et avec l'entreprise Brenne Paysage pour la réfection du terrain, soit 7 200 € TTC.

Le Maire précise que pendant la durée des travaux, la commune de Ruffec met gratuitement son terrain à la disposition de l'association intercommunale de football (FC SSRP).

9. Questions diverses

Travaux voirie chemins communaux

Le Maire informe le conseil municipal que des travaux de terrassement et de curage de fossés seront prochainement effectués sur certains chemins, notamment pour régler des problèmes d'écoulement des eaux de pluie (chemin Moulin de Clairval, Les Prots, chemin derrière la salle Gaston Chérau).

Projet rénovation et agrandissement du bâtiment 15 rue Roland Meignien

Suite au refus des services des Bâtiments de France de notre demande de permis de construire, le Maire a rencontré, début août, l'architecte des bâtiments de France (ABF) pour revoir le dossier.

Un nouveau permis de construire sera déposé en tenant compte des prescriptions de l'ABF.

Pharmacie

Le Maire informe le conseil municipal avoir reçu un courrier du Conseil de l'Ordre des Pharmaciens de la région Centre-Val de Loire dans lequel il prend note de notre souhait à vouloir participer à l'expérimentation des antennes de pharmacie. Notre dossier sera étudié par les services de l'Agence Régional de Santé (ARS). La commune espère que notre projet sera retenu par l'ARS.

Tour de table :

Formation des agents techniques

M. Biardeau fait part au conseil municipal qu'il serait bien d'anticiper le prochain départ à la retraite de l'agent de maîtrise, conducteur du matériel roulant de la commune (tractopelle, tracteur...)

Il propose qu'un autre agent technique soit formé à la conduite du matériel pour prendre la place de cet agent, et l'envoyé en formation CACES.

Le Maire souhaite également proposer aux agents techniques de la commune, des formations approfondies, sur plusieurs jours, pour la conduite du matériel.

Conteneurs ordures ménagères hangar communal

M. Biardeau demande pourquoi il y a deux conteneurs d'ordures ménagères dans le hangar.

Le Maire indique qu'ils servent à mettre les sacs poubelles trouvés par les agents techniques sur la commune, car les deux conteneurs cadenassés fourni par le SYCTOM ne suffisent pas. Le Maire indique qu'ils peuvent être retirés et redonnés au SYCTOM, mais qu'il faut trouver une solution pour mettre les sacs trouvés par les agents techniques.

Rue des Gerbauds

Le Maire informe qu'il relancera la gendarmerie pour faire enlever la voiture abonnée depuis plus d'un an rue des Gerbauds.

Mme Guillois demande la possibilité de retirer près de la maison d'une habitante de la rue des Gerbauds, un rosier dépérissant et de combler le trou par du goudron pour ne pas avoir de mauvaises herbes.

Don d'objets à la commune

M. Jouot informe le conseil municipal que le propriétaire du château de la Garde Giron souhaite donner à la commune une collection d'éclats, d'outils et de nucleus de l'époque néolithique et paléolithique rassemblés par M. de Lanet et conservés au château de la Garde.

Une convention de don a été préparée et sera signée au moment du don en mairie.

Accident circulation sur la RD10

Le Maire fait part que suite au grave accident, samedi dernier, sur la RD 10 au niveau du pont sur la Sonne en direction de B el ebre.

Le Conseil D epartemental de l'Indre organise une r eunion pour  tudier des am enagements permettant de s ecuriser la zone. En effet, par le pass e, il y a d ej a eu d'autres accidents graves   hauteur de ce pont.

Aire camping-car

M. Renaud demande s'il est possible de trouver un syst eme qui permettrait aux camping-caristes, stationn ee sur l'aire de camping-car, d'utiliser nos  quipements 24 h sur 24 h.

En effet actuellement l'achat des jetons est possible seulement pendant les heures d'ouvertures des commerces (caf e et boulangerie) de la commune.

M. Leroy-Battu trouve que le syst eme actuel est suffisant et qu'il avait aussi pour but d'amener les camping-caristes   se d eplacer dans les commerces du bourg afin de faire travailler les commer ants.

Sur les applications internet, l'aire de camping-car de la commune est tr es bien not ee.

M. le Maire veut bien demander des devis pour trouver une solution.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 1er octobre   20 h00.

Lev ee de s eance   23h15